



N<sup>o</sup> 322

Le 28 décembre 1989

## LA SEE APPUIE LA CONSTRUCTION D'UNE USINE EN CHINE

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations (SEE), accordera un prêt à la Chine pour un centre de fabrication d'oxyde d'éthylène qui sera construit grâce au matériel et à la technologie de la société canadienne Fluor Daniel Canada Inc., de Calgary.

L'opération a été jugée conforme aux nouvelles lignes directrices du gouvernement canadien concernant les échanges commerciaux avec la Chine, annoncées le 30 juin 1989. Elle tient compte des liens que la société Fluor Daniel Inc. a pu établir au cours des dernières années. Le projet vise manifestement la production intérieure de nature civile et comprend un volet de formation qui favorise les échanges directs entre personnes.

La SEE accordera un financement de 28,3 millions de dollars; de ce montant, environ 11 millions seront assujettis à des conditions de faveur. Le financement accordé est remboursable dans son intégralité.

Cette société, dont le siège social est en Alberta, fournira le savoir-faire, la conception, le matériel et les services techniques nécessaires à la construction du centre, dont la capacité de production sera de 40 000 tonnes par année. L'opération créera plus de 850 années-personnes d'emploi au Canada.

Le centre, commandé par la Société nationale chinoise de construction d'usines de produits chimiques, sera situé à Jilin, dans le nord-est de la Chine. L'oxyde d'éthylène entre dans la composition de solvants, d'antigel, de détergents et d'autres produits.

L'opération est financée en vertu de la ligne de crédit de 2 milliards de dollars que la SEE a établie avec la Banque de Chine, qui a été annoncée le 27 octobre 1988.

La SEE est l'organisme officiel de crédit à l'exportation du Canada chargé d'offrir des services d'assurance-crédit à l'exportation, des prêts, des garantis et d'autres services financiers pour favoriser le commerce extérieur du Canada. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre du Commerce extérieur.

Pour renseignements :

Services des relations avec les médias  
Affaires extérieures et  
Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874